



# EXTRAIT du Registre des Décisions du Maire

## N° 2023-62

**OBJET : CESSIION DE BIEN – CESSIION D'UN VEHICULE MUNICIPAL RENAULT TRAFIC IMMATRICULE EH-716-MV DES SERVICES TECHNIQUES OBSOLETE ET REMPLACE (cession de biens mobiliers – 3.22)**

-oOo-

**Le Maire de la Ville d'ESBLY,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la délibération n°19/05-2020 du 24 mai 2020 complétée par la délibération 46/09-2020 du 28 septembre 2020 portant sur les délégations consenties par le Conseil municipal au Maire au terme de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

**CONSIDERANT** qu'il est opportun de vendre le véhicule RENAULT TRAFIC immatriculé CR-469-TB ne servant plus aux services techniques municipaux principalement pour obsolescence et qui a été remplacé.

### DECIDE

**ARTICLE 1 :** De vendre en l'état et sans réserve au garage KEOS MEAUX BY AUTOSPHERE sise 19 avenue Charles De Gaulle – 77100 NATEUIL-LES-MEAUX (Siret 7455009800074), le véhicule RENAULT TRAFIC immatriculé EH-715-MV mis en circulation le 14 décembre 2016 pour un montant de 8 000 €.


**ARTICLE 2 :** Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Receveur de la ville d'Esbly sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Esbly, le 25 octobre 2023.

Le Maire,  
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du  
présent acte, compte-tenu de sa transmission  
en Sous-Préfecture le : ..... **26 OCT. 2023** .....  
de l'affichage le : .....

A Esbly, le ..... **26 OCT. 2023** .....

Le Maire



Ghislain DELVAUX

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou notification et de sa transmission au représentant de l'Etat.*